



ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 7 JUIN 2021

Présidence : Monsieur Claude Cretton, Syndic

Présences : 68 personnes, dont 60 citoyennes et citoyens actifs ; majorité absolue 31

Scrutateurs : Mesdames Aurélie Santarossa et Josiane Tena, ainsi que Messieurs Timon Gavallet, Fernand Vial, Gaston Horner et João Pedro Mendes da Costa

Monsieur le Syndic ouvre l'Assemblée avec trois objets principaux, à savoir les promotions civiques 2020 et 2021, les élections de différentes commissions communales et l'approbation de modifications du Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution.

Il souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et relève la présence de Monsieur Stéphane Sudan, Député.

Il constate avec satisfaction la bonne participation à cette Assemblée, signe de l'intérêt pour la chose publique.

Le plan de protection lié au COVID-19 a été adapté selon les directives en vigueur. Monsieur le Syndic remercie ainsi l'assistance de bien vouloir respecter le port du masque et la distanciation sociale.

Au regard des articles 9 de la Loi sur les communes (LCo) et 2 du Règlement d'exécution de la LCo (RELCo), toutes les personnes présentes peuvent participer comme pouvoir législatif, à l'exception de Mesdames Anette Cetinjanin-Leuzinger, Secrétaire communale, et Christiane Oberson, Administratrice des finances. Il en est de même pour les jeunes citoyen-ne-s accédant à la majorité civique après la présente Assemblée, à savoir Mesdames Laura Pasquier, Alicia Pugin, Emilie Sudan et Marina Tafani, ainsi que Messieurs Hugo Clément et Thomas Dévaud.

La Secrétaire communale rédigera le procès-verbal. En vertu de l'article 3 LCo, la séance sera enregistrée ; l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'Assemblée suivante.

CONVOCAATION – TRACTANDA

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg n° 20 du 28 mai 2021, une convocation adressée par un tous-ménages et un avis au pilier public, ainsi que sur le site Internet.

1. Promotions civiques 2020 et 2021

2. Législature 2021/2026 :

2.1 Présentation de l'Exécutif communal

2.2 Election des membres

2.2.1 Commission financière

2.2.2 Commission d'aménagement

2.2.3 Commission des naturalisations

2.3 Mode de convocation des Assemblées communales

3. Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution – Approbation des modifications

4. Divers

La parole n'étant pas demandée et l'ordre du jour ne soulevant aucune question, l'Assemblée a lieu selon l'ordre du jour proposé.



Le procès-verbal de la dernière Assemblée du 12 avril 2021 n'ayant pas encore paru dans La Vie Brocoise, celui-ci sera approuvé lors de la prochaine Assemblée. Sa version provisoire est consultable au bureau communal ou sur le site Internet de la Commune, conformément à l'article 13 RELCo.

1. PROMOTIONS CIVIQUES 2020 ET 2021

Monsieur le Syndic relève que la présente Assemblée célèbre les 50 ans d'une tradition instaurée par le Conseil communal de 1971 en accueillant les nouveaux-elles citoyen-ne-s.

Pour l'année 2020, ils ont déjà été félicité-e-s lors de l'Assemblée du 7 décembre dernier. En revanche, la traditionnelle manifestation en leur honneur organisée conjointement avec la Paroisse n'a pas pu se dérouler, en raison du COVID-19. Ils-elles reçoivent à la présente Assemblée leur diplôme civique avec le livre « Broc, village de Gruyère » et un bon à faire valoir dans un restaurant brocois.

Il en sera de même pour les promotions de l'année 2021, avancées à cette présente Assemblée. Tous les jeunes concernés ont été invités par courrier en les priant de s'inscrire. Dès lors, seules les personnes inscrites seront nommées et viennent toucher leurs cadeaux remis par Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic.

Pour l'année 2020, il s'agit de Mesdames Rafaela Constantino Almeida, Emanuela Souza Pacheco et Clémence Sudan, ainsi que Messieurs Fabien Bergmann, João Pedro Mendes da Costa, Mike Renaud et Diogo Silva Rodrigues.

L'assistance les applaudit.

Monsieur le Syndic délivre ensuite son message aux jeunes citoyen-ne-s né-e-s en 2003 :

*« Chères nouvelles citoyennes, Chers nouveaux citoyens,
2003, l'année de votre naissance a été marquée par quelques faits remarquables. Citons parmi ceux-ci :*

- *La naissance de la militante écologiste suédoise Greta Thunberg, connue pour son combat contre le réchauffement climatique.*
- *L'explosion de la navette américaine Columbia qui entraîna la mort des sept astronautes qu'elle transportait.*
- *La 31^{ème} coupe de l'America remportée par le défi suisse représenté par le bateau du team Alinghi de Bertarelli contre un bateau néo-zélandais. 100 millions de francs investis. C'est la première fois depuis 1851 que ce prestigieux trophée revient dans un pays européen.*
- *La Chine informe l'Organisation Mondiale de la Santé de l'existence d'un nouveau coronavirus, le COVID SARS-Cov, responsable de l'épidémie de SRAS qui fera 774 décès dans le monde. Etonnant, c'était déjà la Chine !*
- *40'000 personnes manifestent à Berne contre l'offensive américaine et les troupes alliées en Irak, qui marque le début de la seconde guerre du Golfe et qui débouchera sur la chute du régime du dictateur de Saddam Hussein, capturé par les américains.*
- *Le Concorde, deuxième et dernier avion civil supersonique, effectue son dernier vol alors que la dernière Coccinelle sort de l'usine Volkswagen de Mexico.*
- *L'Europe est surchauffée : on dénombre plus de 70'000 morts dus à la canicule. Le mercure a grimpé entre 35 et 38 degrés pendant 12 jours d'affilée. Les experts estimaient déjà en effet que les épisodes climatiques extrêmes seraient de plus en plus nombreux jusqu'à la fin du siècle. Record d'affluence à la piscine de Broc.*
- *12'000 personnes manifestent à Berne après le coup d'Etat envers les femmes sous la coupole fédérale avec l'éviction de la Conseillère fédérale, Ruth Metzler, au profit de Christoph Blocher.*



Chers jeunes, au nom de toute la population brocoise, le Conseil communal vous adresse ses plus vives félicitations pour votre accession à la majorité civique. Vous avez atteint l'âge où vous pourrez, avec les droits de vote communal, cantonal et fédéral, exprimer votre avis, vous prononcer personnellement et librement sur des objets soumis au peuple et vous intéresser à la vie politique et aux institutions du pays et de votre région.

Lorsque l'on parle de droit, il y a souvent les devoirs qui vont de pair. Votre premier devoir de citoyen-ne sera d'en faire usage. La Suisse a ce privilège que bien d'autres peuples n'ont pas. Prenez les choses en main, intervenez en votant sur des objets intéressant la collectivité, votre entourage et votre avenir.

Soyez donc actifs-ves, soyez celles et ceux qui construiront et développeront notre pays et notre démocratie ! Bonne chance à vous toutes et tous. »

Pour l'année 2021, les inscrits venant toucher leurs cadeaux remis par Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic, sont : Mesdames Line Diana Belinga, Laura Pasquier, Alicia Pugin, Iris Sudan, Emilie Sudan, Marina Tafani et Jael Bertschy, ainsi que Messieurs Hugo Clément et Thomas Dévaud.

L'assistance les applaudit.

Liste des jeunes non-présent-e-s : Viola Agaj, Bruno Andrade da Silva, Vincent Barras, Christian de Oliveira Patrocinio, Sébastien Débieux, Justine Deschenaux, Bonçalo Esteves Gazua, Adeline Gachet, Hélder Gomes Pereira, Endri Jupaj, Gabriel Meireles Caseiro, Noa Mossu, Louis Pasquier, Kylian Pereira Alemeida, Tatiana Pereira Ramos, Arlinda Sahitaj, Lara Seghetto, André Silva Rodrigues.

2. LÉGISLATURE 2021/2026

2.1 PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTIF COMMUNAL

Monsieur le Syndic relève que 2021 est une année électorale où toutes les Autorités fribourgeoises sont renouvelées. Suite à l'assermentation des Autorités communales par le Préfet le 23 avril dernier, suivant ainsi les élections communales du 7 mars, le Conseil communal s'est reconstitué de la manière suivante :

- **Claude Cretton**, élu Syndic, en charge de l'administration générale et des représentations, de la gestion du personnel et des naturalisations.
- **Jean-Marc Horner**, élu Vice-Syndic, en charge des finances, de l'énergie et des transports et télécommunications.
- **Isabelle Sudan**, en charge de la formation, de la culture, des sports et des loisirs, ainsi que du tourisme.
- **Yael Piccand**, en charge des bâtiments communaux, de la gestion des déchets et de la protection de la population.
- **Samay Somkhit**, en charge des routes communales, de l'embellissement et du cimetière.
- **Jonas Clerc**, en charge du développement territorial, de l'aménagement du territoire et des constructions.
- **Suzanna Sciboz**, en charge des affaires sociales, de la santé et des générations.
- **Boris Sprenger**, en charge des eaux, de la piscine et de la protection feu et des éléments naturels.
- **Denis Rime**, en charge de la police et de l'ordre public, de la sylviculture, de l'agriculture et des endiguements.



Il adresse une bienvenue particulière à Monsieur Boris Sprenger qui a rejoint l'Exécutif à la suite des dernières élections.

Il remercie tous les membres du Conseil pour leur disponibilité et leur motivation à s'engager pour une nouvelle période au profit de la population brocoise ; mais aussi les électeurs-trices pour la confiance témoignée et assure que tout sera mis en œuvre pour accomplir la tâche incombant à l'Exécutif pour le bien de toutes et tous.

2.2 ÉLECTION DES MEMBRES

Monsieur le Syndic mentionne les dispositions légales précisant l'élection des membres de la commission financière (art. 10 LCo), de la commission d'aménagement (art. 36 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions) et de la commission de naturalisations (art. 10 du Règlement communal sur le droit de cité communal) par l'Assemblée.

Selon l'article 19 de la LCo, il est possible de nommer les personnes de ces commissions sans passer par le système des urnes et du scrutin de liste, aux conditions suivantes :

- Le Conseil communal propose le nombre exact des membres de la commission en question.
- Le Président de l'Assemblée demande s'il y a d'autres propositions de noms dans l'assistance.
- Le Président demande si quelqu'un désire le scrutin de liste ; si un cinquième de l'Assemblée le demande, les listes sont distribuées.

Sinon, la commission est votée en bloc à main levée.

2.2.1 COMMISSION FINANCIÈRE

Cette commission est composée de 5 membres. Après 10 ans de bons et loyaux services, Monsieur Jacques Pasquier, Président, souhaite se retirer. Monsieur le Syndic lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour son travail et sa disponibilité pendant toutes ces années. L'assistance l'applaudit.

Le Conseil communal propose d'élire les personnes suivantes :

- Madame Aurélie Santarossa, sortante
- Madame Myriam Scherly, sortante
- Monsieur Francisco Feijoo, sortant
- Monsieur Sébastien Murith
- Monsieur Lionel Overney, sortant

Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée et que le scrutin de liste n'est pas demandé, l'Assemblée s'exprime à main levée et à l'unanimité élisant ces personnes à la commission financière pour la législature 2021-2026.

Monsieur le Syndic les remercie d'avoir décidé de mettre au profit de la collectivité leurs compétences et une partie de leur temps. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

L'assistance les applaudit.



2.2.2 COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Cette commission est composée de 7 membres, dont 2 membres du Conseil communal et 5 membres externes. Après de nombreuses années de bons et loyaux services, Monsieur Daniel Dématraz souhaite se retirer. Monsieur le Syndic lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour son travail et sa disponibilité pendant toutes ces années. L'assistance l'applaudit.

Le Conseil communal propose d'élire les personnes suivantes :

- Monsieur Noël Bugnard, sortant
- Monsieur Jonas Clerc, Conseiller communal, sortant
- Monsieur Pierre Clerc, sortant
- Monsieur Thierry Dématraz
- Monsieur Jacques Genoud, sortant
- Monsieur Jean-Claude Gendre, sortant
- Monsieur Samay Somkhit, Conseiller communal, sortant

Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée et que le scrutin de liste n'est pas demandé, l'Assemblée s'exprime à main levée et à l'unanimité élisant ces personnes à la commission d'aménagement pour la législature 2021-2026.

Monsieur le Syndic les remercie d'avoir décidé de mettre au profit de la collectivité leurs compétences et une partie de leur temps. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

L'assistance les applaudit.

2.2.3 COMMISSION DES NATURALISATIONS

Cette commission est composée de 5 membres. Après 10 ans de bons et loyaux services, Monsieur Raymond Andrey souhaite se retirer. Monsieur le Syndic lui adresse ses remerciements les plus chaleureux pour son travail et sa disponibilité pendant toutes ces années. L'assistance l'applaudit.

Le Conseil communal propose d'élire les personnes suivantes :

- Madame Alexandra Deschenaux, sortante
- Madame Erika Gremion, sortante
- Madame Sandrine Vial
- Monsieur Stéphane Fuhrer, sortant
- Monsieur Claude Cretton, Syndic et sortant

Étant donné qu'aucune autre candidature n'est proposée et que le scrutin de liste n'est pas demandé, l'Assemblée s'exprime à main levée et à l'unanimité élisant ces personnes à la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026.

Monsieur le Syndic les remercie d'avoir décidé de mettre au profit de la collectivité leurs compétences et une partie de leur temps libre. Il leur souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de leur fonction.

L'assistance les applaudit.



2.3 MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES COMMUNALES

Monsieur le Syndic rappelle que lors de la période administrative passée, les moyens de convocation à l'Assemblée étaient les suivants :

- Insertion dans la Feuille officielle au moins dix jours avant
- Affichage au pilier public et sur Internet
- Circulaire tous-ménages

Selon l'article 12 LCo, l'Assemblée décide du mode de convocation pour la période 2021-2026. A défaut de décision, la convocation individuelle s'applique. Le Conseil communal propose le statu quo.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic soumet cet objet au vote de l'Assemblée s'exprimant à main levée et à l'unanimité, validant le statut quo proposé (insertion dans la Feuille officielle, affichage au pilier public et circulaire tous-ménages).

3. RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT LA PERCEPTION D'UN IMPÔT SUR LES APPAREILS DE JEU ET SUR LES APPAREILS AUTOMATIQUES DE DISTRIBUTION – APPROBATION DES MODIFICATIONS

Monsieur le Syndic cède la parole à Monsieur Denis Rime, Conseiller communal, pour cet objet.

Le Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution date de 2019. Suite à la nouvelle loi sur les jeux d'argent adoptée par le Grand Conseil le 17 septembre 2020, le Conseil communal propose de l'adapter.

La principale modification concerne l'article 3 qui traite des types d'appareils soumis à l'impôt et des tarifs appliqués. L'impôt sur les appareils à sous servant aux jeux d'adresse passe de CHF 200.- à CHF 100.- et les appareils de distractions (flipper, football de table, billard, jeu de fléchettes, jeu vidéo, jeu de quilles (par piste) et jeux d'enfants) ne sont plus soumis à l'impôt (auparavant CHF 50.-). Les autres articles du règlement ne subissant pas de modifications notables.

Monsieur Jacques Pasquier, Président de la commission financière, donne le préavis positif de cette dernière, appelée à se prononcer.

La lecture de ce Règlement communal concernant la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution n'étant pas demandée, Monsieur le Syndic le soumet au vote de l'Assemblée qui accepte à main levée et à l'unanimité les modifications proposées.

4. DIVERS

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

En ce début de législature, Monsieur le Syndic précise que les commissions intercommunales sont en passe d'être toutes reconstituées ; leur composition est accessible sur le site Internet (www.broc.ch).

D'autre part, la Commune de Broc sera représentée notamment dans les comités directeurs des associations intercommunales suivantes :

- Association intercommunale Sports en Gruyère AISG par Monsieur Jean-Marc Horner, Vice-Syndic



- Association intercommunale pour la salle CO2 par Madame Isabelle Sudan, Conseillère communale
- Association intercommunale pour le cycle d'orientation en Gruyère par Monsieur Claude Cretton, Syndic

Pour toutes les autres associations régionales, la Commune est représentée par des conseillers-ères communaux délégué-e-s.

COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Syndic relève qu'à part les commissions communales nommées par l'Assemblée, plusieurs autres commissions, associations et syndicats se reconstituent ; leur composition est accessible sur le site Internet (www.broc.ch).

En plus de la commission de bâtisse du complexe sportif de la Plaine des Marches, plusieurs groupes de travail ont été créés afin de relever les défis futurs de la Commune dans les meilleures conditions, à savoir :

- Groupe de travail « Bâtiments », conduit par Monsieur Yael Piccand, Conseiller communal, ayant pour mission d'analyser la stratégie et la gestion des bâtiments communaux, y compris la réaffectation de l'actuelle halle de gymnastique et le concept Ecoles 2030.
- Groupe de travail « Mobilité », conduit par Monsieur Claude Cretton, Syndic, ayant pour mission d'analyser les impacts du nouveau rôle de la Commune en rapport au Plan Directeur de la Gruyère, à l'arrivée du RER depuis Berne, à la nouvelle gare routière (hub régional de la mobilité), ajouté à la mobilité douce en plein essor.
- Groupe de travail « Piscine », conduit par Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, ayant pour mission de mener à bien le projet d'assainissement de la piscine communale dont l'Assemblée communale a voté le crédit d'étude le 12 avril dernier.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES

Monsieur le Syndic annonce que le complexe sportif arrive prochainement dans sa phase finale. Les échafaudages ont laissé la place aux revêtements de façades anthracites et le second œuvre a déjà bien entamé les travaux intérieurs. Malgré quelques retards dus à la livraison des isolations, les chapes sont terminées. Les revêtements de sols suivront cet été et les travaux de finition parachèveront la halle, afin de terminer le chantier dans les délais. Le bâtiment annexe, avec le local d'exploitation, les locaux pour la pétanque et le tennis est quant à lui terminé. Les surfaces de jeux prévues pour le tennis, le multisport et les places de jeux seront prêtes en septembre. Les équipements des terrains de football ont été installés ce printemps. Les ensemencements ont été entrepris avec un mois de retard, consécutif aux intempéries du mois de mai. Le parking, actuellement provisoire, sera aménagé en août, avec les travaux paysagers, mâts d'éclairage et un revêtement partiel en gravier stabilisé pour les places de parc. La pose de la couche de roulement sera éventuellement reportée en 2022, afin d'assurer une parfaite qualité.

Financièrement, aucune surprise jusqu'à ce jour. Le budget de CHF 17 millions est respecté grâce à une parfaite maîtrise de la conduite du projet par les architectes et le service technique communal. Les derniers contrats sont en cours d'établissement et la facturation suit son cours.

La remise de l'ouvrage est planifiée pour le 15 octobre 2021, date de l'inauguration. Celle-ci sera suivie d'une journée portes ouvertes pour la population le samedi 16 octobre. Une visite préalable du site dédiée à toutes les sociétés locales aura lieu le vendredi 27 août à 18h30, suivie d'un apéritif.

RUISSEAU DE CONTOURNEMENT DE LA JOGNE – PROJET DU GROUPE E SA

Monsieur Jonas Clerc, Conseiller communal, précise que comme annoncé depuis quelques temps déjà, le ruisseau de contournement entre dans sa phase de réalisation.



Celle-ci se fera en deux étapes : la première pour la partie amont en 2021, dont le 1^{er} coup de pioche aura lieu le 12 juillet 2021 et la seconde pour la partie aval en 2024, après une phase d'observation et de développement naturel.

Il s'agit de mesures additionnelles à l'assainissement du débit prélevé et de la force hydraulique avec les bénéfices d'assainir les éclusées, la migration piscicole et de favoriser la démoustication. Le projet coûte CHF 3 millions et CHF 1.3 millions de coûts d'exploitation et s'étend sur les communes de Morlon, Broc et Botterens. La nature des travaux consiste à la pose d'éléments béton, des travaux de terrassement, l'abaissement du lit de la Jogne et un aménagement piscicole. D'une manière générale, les conséquences à long terme sont une diminution de la surface de démoustication, une biodiversité accrue dans la zone alluviale, une migration améliorée vers la Jogne et un aspect paysager amélioré. La mise en service définitive aura lieu en avril 2024.

PISCINE COMMUNALE – SAISON 2021

Monsieur Boris Sprenger, Conseiller communal, relève que la piscine est ouverte jusqu'au 29 août 2021, tous les jours en fonction de la météo, de 10h à 19h30. Toutes les informations figurent sur le site Internet de la Commune.

GJON'S TEARS

Monsieur le Syndic revient sur l'aventure de Gjon's Tears alias Gjon Muharremaj, chanteur brocois, lors du concours de l'Eurovision 2021. Sa magnifique prestation, sa 3^{ème} place et le prix du jury, méritent l'admiration. Broc fut sous les feux de la rampe avec plusieurs médias présents dans le village le temps d'un week-end. Le Conseil communal est en contact avec Gjon's Tears et il entend organiser une réception en son honneur. Le défi sera de trouver une fenêtre propice sachant que son agenda est très complet.

COMPLEXE SPORTIF DE LA PLAINE DES MARCHES – PANNEAUX SOLAIRES

Monsieur Daniel Dématraz est étonné de l'absence de panneaux solaires sur les pans du toit du bâtiment, car ils seraient propices à l'énergie solaire pour chauffer l'eau tout comme celle de la piscine ; d'ailleurs, qu'en est-il du projet futur de la rénovation de la piscine ?

Monsieur le Syndic répond que les pans (élytres) sont des éléments de protection contre le soleil et les intempéries. Ils sont très fins et ne peuvent supporter des panneaux solaires. Le concept énergétique du bâtiment prévoit des panneaux photovoltaïques uniquement sur le toit.

Monsieur le Vice-Syndic ajoute que le dimensionnement de la surface solaire a effectivement été prévue pour de l'autoconsommation ; des panneaux en toiture suffisent. En installant des panneaux sur les pans, une problématique d'éblouissement non négligeable pourrait apparaître. Pour ce qui est de la piscine, le solaire thermique sera plutôt favorisé, afin de chauffer l'eau. Actuellement, des panneaux solaires photovoltaïques chauffent déjà l'eau des douches.

Monsieur le Syndic relève aussi que le bâtiment du complexe est conforme aux directives Minergie.

PROJET CHARLIE PAR NESTLÉ

En réponse à la question de Monsieur Jean-Marie Oberson, Monsieur le Syndic relève qu'une information avait été promise lors de la dernière Assemblée. En raison du COVID-19, le projet a pris du retard. Au début décembre 2020, le projet avait été revu au niveau dimensionnement et étapes de réalisation par la direction Nestlé. Une nouvelle décision quant à la suite du projet devrait tomber dans le courant de ce mois de juin.



La parole n'étant plus demandée, Monsieur le Syndic adresse ses remerciements :

- aux Présidents et aux membres des différentes commissions communales avec ses sentiments de gratitude à toutes celles et ceux quittant ou reprenant une fonction ;
- à l'ensemble du personnel communal et de la STEP ;
- au Directeur des écoles ainsi qu'aux membres du corps enseignant ;
- à la Directrice, la Présidente et à l'ensemble du personnel du foyer La Rose des Vents ;
- à la Responsable et au personnel du service des curatelles Haute-Gruyère ;
- à la Responsable et au personnel de l'accueil extrascolaire Timoun ;
- au Commandant et à l'ensemble du corps des sapeurs-pompiers Grevîre ;
- au Président de Paroisse et à son Conseil ;
- à l'Administratrice et l'équipe de La Vie Brocoise ;
- à Madame Gill pour la mise à disposition de la salle ;
- à toutes les personnes qui prennent une part active au bon fonctionnement de la collectivité ;
- aux membres du Conseil communal pour leur engagement, leur disponibilité et leur amitié.

Enfin, Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes qui ont participé à cette Assemblée en tant que pouvoir législatif et de la confiance placée dans les Autorités pour la gestion des affaires communales.

Il relève que la Commune offre le verre de l'amitié au café de l'Hôtel de Ville, à l'issue de l'Assemblée.

Enfin, il souhaite aux citoyen-ne-s présent-e-s un bon retour dans les foyers, un bel été et il donne rendez-vous à la population à l'une des prochaines manifestations, à savoir la Fête nationale du 1^{er} août, l'ouverture du complexe sportif de la Plaine des Marches ou la prochaine Assemblée communale de fin d'année.

Monsieur le Syndic lève la séance à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE BROC

Le Syndic :

Claude Cretton



La Secrétaire :

Anette Cetinjanin-
Leuzinger